

# Amiens SNES

Amiens, le 29 juin 2021

Juin 2021 - Bulletin n°4

## Sommaire :

- **Éditorial**
- **À la une**
- **Catégories**
- **La vie du SNES-FSU**
- **Métier**
- **Dans les départements de l'Aisne, l'Oise, la Somme**

## Dans ce numéro :

Le dialogue social vu par le Rectorat !	<b>2</b>
Contestation RDV de Carrière 2019/2020	<b>3</b>
Groupe de travail AED	
Calendrier RDV de Carrière 2020/2021	<b>4</b>
CPE	<b>4</b>
Psy EN	<b>5</b>
Congrès National	<b>5</b>
Elections académiques et départementales	<b>6</b>
Dans le département de l'Oise	<b>6</b>
Dans le département de la Somme	<b>7</b>
Dans le département de l'Aisne	<b>8</b>
Des militants s'en vont	<b>8</b>
Bonnes vacances	<b>8</b>

## Les vacances, enfin !

Nous arrivons au bout ! Au bout d'un trimestre perturbé par des « cours » confinés en visio qui n'ont ménagé ni personnels ni élèves. Au bout d'une année scolaire rythmée par le Covid avec ses cohortes d'aménagements improvisés, de dédoublements ici mais pas là, de masques distribués en début d'année mais pas renouvelés, d'autotests qui arrivent trop tard, de vaccination au compte-goutte pour des personnels prioritaires sans l'être vraiment. Au bout de deux années d'application dysfonctionnelle d'une réforme scandaleuse dont les inégalités intrinsèques ont encore été accrues par les conséquences de la crise sanitaire. Au bout - espérons-le - du règne d'un ministre sautillant à cloche-pied pour détourner l'attention, liquidant l'Éducation Nationale publique comme les instances démocratiques qui en émanent, et brandissant en étendard son Grand Oral quoi qu'il en coûte.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, les injonctions contradictoires se multiplient et l'impréparation de cette épreuve élitiste est flagrante. À moins que tout cela ne soit savamment calculé : à l'instar de l'« épreuve orale de soutenance » du brevet des collèges, le Grand Oral n'entérinerait-il pas la relégation au local d'un examen censé être national, et ce dans le but d'améliorer artificiellement les moyennes ? En effet, comment évaluer des candidats présentant une problématique non connue à l'avance des jurys, a fortiori alors que ces jurys sont composés à 50% de personnels non-spécialistes de la discipline évaluée ?! Il est évident que le totem de J.M. Blanquer sera également un totem d'immunité pour les élèves... Et en « donnant » ainsi le bac à une écrasante majorité d'élèves, la mission de « tri social » se voit déléguée à Parcoursup, instance anonyme et injuste dont les rouages demeurent en grande partie mystérieux.

Rechargeons à plein les batteries cet été, avant une rentrée qui s'annonce chargée : outre la lutte contre cette réforme inique, il nous faudra plus fondamentalement lutter contre le repli sur soi généralisé, contre le sentiment qu'ont beaucoup de collègues d'être corvéables à merci et surtout connaître et faire connaître nos droits et de nos statuts, contre l'arnaque d'un pseudo-Grenelle qui n'en porte que le nom. Sur le terrain dans nos établissements, sur les réseaux, dans la rue, faisons entendre notre voix collective !

## Le dialogue social vu par le Rectorat !

Voilà un an maintenant qu'une nouvelle adresse électronique a été créée par le Rectorat. Intitulée « dialogue social », cette adresse devait s'accompagner d'une « communication renforcée » avec les organisations syndicales, aux dires du Recteur. On ne demandait qu'à voir et on est loin d'être convaincus, bien plus on est persuadé que le Rectorat, au mieux se moque des organisations syndicales, au pire est totalement incompetent dans son organisation, et le Covid ne suffit pas à expliquer les revirements incessants de notre administration. Petit retour sur un dernier exemple des « maladresses » du Rectorat :

Invités à un GT sur les AED (redéploiement, barème), nous avons découvert durant le groupe de travail (les documents n'ayant pas été envoyés à l'avance pour que l'on travaille en amont dessus, ce qui est la règle !) que le barème sur lequel nous appuyions depuis 2018 ne servirait pas de base de travail cette année. D'après le rectorat, ce document n'étant plus vraiment d'actualité, il aurait été nécessaire de le retravailler : mais alors, pourquoi ne pas avoir pris le temps de refondre ce document avant le Groupe de Travail, pour que ce dernier puisse être véritablement fructueux ?

En l'absence de ce document, certes indicatif, mais qui nous permettrait d'établir des critères plutôt objectifs de comparaison entre les différents établissements, peut-on légitimement encore parler d'un « Groupe de Travail » ? Ne devenons-nous pas plutôt, à notre insu, la chambre d'enregistrement des décisions des DSDEN qui eux, nous a-t-on précisé, auraient « la connaissance du terrain » et donc la légitimité pour faire les propositions ?! En outre, les IA « auraient appelé les chefs d'établissement pour discuter de ce redéploiement des AED », mais quelle preuve d'un accord mutuel ? d'une réelle égalité de traitement entre établissements ?

C'est l'un des nombreux exemples du traitement honteux et irrespectueux que le Rectorat se permet envers les organisations syndicales. La destruction

du paritarisme s'est bel et bien muée en un dangereux jeu de faux-semblants : on nous fait croire que notre parole est entendue, alors que nous ne disposons plus ni des outils, ni même des interlocuteurs puisque, cerise sur le gâteau : la Secrétaire Générale n'est arrivée qu'à 15h, alors que le GT commençait à 14h ! Il n'en fallait pas plus pour achever de vider de son sens ce pseudo-GT et pour nous donner le sentiment, si nous en doutions encore, que le dialogue social n'est guère plus qu'une mascarade destinée à sauver les apparences.

Tout cela intervient dans un contexte généralisé de mépris pour nos professions et de destruction du paritarisme, alors que celui-ci est bien entendu un élément clé de l'action syndicale : à travers les actions menées en CAP, nous, élu·es du personnel, défendons certaines garanties liées à notre statut d'agents de la fonction publique d'État, en veillant notamment pour chaque opération de gestion à la transparence et à l'égalité de traitement. Non loin de se contenter d'avoir annihilé cet organe démocratique, le MEN, par le biais de ses ramifications académiques, donne désormais l'impression de vouloir nous priver des outils nécessaires à un examen approfondi des différents cas, et ce lors de l'ensemble des réunions de travail. Il s'agit tout bonnement d'une sape en profondeur, de ce qui est au cœur même de notre engagement syndical, et c'est la raison pour laquelle il faut continuer à dénoncer ces aberrations et ce comportement inique de notre « haute » hiérarchie.

Cependant, nous ne renoncerons pas à jouer pleinement notre rôle de représentant.es des personnels : exprimer et défendre inlassablement les intérêts matériels et moraux des personnels que nous représentons en même temps que celui du service public d'éducation. Que cela leur plaise, ou non !

*Sandrine Clément, Aurélie Strobbe*

## Compte-rendu CAPA Contestation RDV de Carrière 2019 – 2020 du 3 juin 2021

27 collègues ont contesté dans un premier temps leur évaluation (c'est-à-dire en janvier 2021), 11 avis ont été révisés positivement et 11 collègues sont allés au bout de la contestation et ont eu leur évaluation réétudiée durant cette CAPA.

Dans le détail :

- Pour le 1<sup>er</sup> rdvc, 0 modification pour l'unique contestation
- ▶ Pour le 2<sup>e</sup> rdvc, 2 modifications pour les 3 contestations
- ▶ Pour le 3<sup>e</sup> rdvc, 2 modifications pour les 7 contestations

La CAPA s'est tenue dans un contexte un peu particulier avec des commissaires paritaires présents au rectorat et d'autres en distanciel mais l'équipe des commissaires paritaires du SNES-FSU n'a pas ménagé ses efforts tout au long des 2 heures : interventions précises et maîtrise des dossiers ont pesé.

Parmi les dossiers défendus par le SNES-FSU, nous avons obtenu 80 % d'amélioration des avis.

Nous avons pointé notamment des incohérences entre l'avis final du recteur avec les avis des évaluateurs. Nous avons dénoncé le système de quota et avons rappelé le **mandat du SNES-FSU : Déconnexion totale entre l'avancement et l'évaluation des enseignants, avec une carrière accélérée pour tous sur les trois grades.**

*Jessica Campain & Aurélie Strobbe*

## Retour sur le Groupe de Travail AED

Ce groupe de travail s'est réuni une première fois le 17 mai. À la suite de notre demande pour obtenir les documents préparatoires à ce GT, notamment le barème qui définit les critères d'attribution du nombre d'AED, il s'est réuni une deuxième fois le 20 mai.

Nous n'avons pas été entendus, 13 mesures de retraits ont été établies et 10 mesures de redéploiements.

Les mesures de retraits sont les suivantes :

Un demi-poste : Au LP Jean Monnet de LA FERRE, au LP Colard Noël de SAINT-QUENTIN, au LP Métiers d'arts de SAINT-QUENTIN, au collège du Thelle à MERU, au collège Albéric Magnard de SENLIS, au lycée Boucher de Perthes d'ABBEVILLE, au collège Millevoys d'ABBEVILLE, au lycée Edouard Branly d'AMIENS, au collège Jean-Marc Laurent d'AMIENS, au collège Eugène Lefebvre de CORBIE, au lycée Michelis d'AMIENS, au lycée Delambre-Montaigne d'AMIENS.

Un poste au collège César Franck d'AMIENS.

Les redéploiements sont les suivants :

Un demi-poste : Au collège Henri Matisse de BOHAIN EN VERMANDOIS, au collège Gérard Philippe de SOISSONS, au collège Simone Veil de WASSIGNY, au collège Guy Mareschal d'AMIENS, au collège Aristide Briand de CHAULNES, au collèges Les Fontaines de POIX DE PICARDIE, au collège Jacques Brel de VILLERS BRETONNEUX.

Un poste : Au lycée Jules Uhry de CREIL, au Lycée André Malraux de MONTATAIRE et au Lycée Boucher de Perthes d'ABBEVILLE.

## RDV de carrière 2020 – 2021 – Soyez vigilant !

Première quinzaine de juillet, les enseignants, CPE, Psy-En ayant eu leur RDV de carrière au cours de l'année scolaire 2020 – 2021 vont avoir connaissance via SIAE du compte rendu de leur PPCR avec les « croix » des évaluateurs et les appréciations littérales.

**Vous disposerez d'un court délai pour apporter vos observations / remarques à votre compte-rendu.**



L'ensemble des éléments permettront aux services de la DPE (sous couvert du recteur) d'émettre l'avis final sur votre PPCR qui déterminera un avancement accéléré d'échelon et un passage plus ou moins rapide à la hors classe.

N'hésitez pas à nous solliciter pour toutes questions ou conseils.

*Jessica Campaign & Aurélie Strobbe*

## CATEGORIES

### Un travail efficace, au plus près du terrain, avec les CPE

Dans notre académie les CPE sont parmi les premières victimes du **néo-management public**. En effet, **de trop nombreux chefs d'établissements s'affranchissent des textes réglementaires définissant nos missions et champs d'intervention**. Nous avons donc décidé cette année de **demande la mise en place d'un GT métier CPE** pour travailler sur ces questions.

Cette année, ce n'est pas innocent si le SNES-FSU a organisé un stage sur le néo-management en novembre, afin de nous aider à nous défendre face à des pratiques autoritaires, à impulser des initiatives syndicales collectives...

La **crise sanitaire** pèse considérablement sur les services de vie scolaire et la sous dotation en poste de CPE et de moyens AED est criante dans de nombreux établissements. Pas de créations de postes d'AED cette année, juste un GT redéploiement avant le CTA, où l'administration décide, et ne prend pas en compte les remarques des syndicats. De très nombreux collègues nous sollicitent régulièrement ainsi que la médecine de prévention. Cela traduit un **vrai mal être de la catégorie** dans notre académie : **pressurés de toute part, sans valorisation financière et avec une charge de travail accru** les collègues sont à bout, de très nombreux arrêts maladies, parfois longs, en attestent.

Les techniques du néo-management ont tendance à se généraliser parmi les personnels de direction des établissements scolaires. Ces pratiques, autoritaires et abusives, génèrent stress et souffrance chez nos collègues : un fonctionnaire est au service du gouvernement et se

doit d'appliquer les décisions prises. Vous savez ce fameux adage réactionnaire : un fonctionnaire, ça fonctionne ! Nous rejetons cette vision autoritaire et rappelons le statut général de 1983. « Être fonctionnaire, c'est être protégé par un statut qui donne des droits et crée des obligations, c'est être un acteur citoyen du service public et non pas un sujet qui doit faire allégeance au pouvoir en place.

Comment résister, me direz-vous alors? D'abord par la solidarité, grâce à la section SNES-FSU à chaque fois, au travail collectif avec les élus au Conseil d'Administration, aux réunions (HMIS) qui ont pour but de parler du travail, d'étudier les documents (projets d'établissement, CA...), le pire étant de rester isolé et de se sentir coupable ou incapable. Voilà quelques idées qui peuvent renforcer nos capacités d'autodéfense intellectuelle.

Le secteur CPE est intervenu dans toute l'académie (Flixecourt, Compiègne, Gauchy, Crépy-en-Valois, Amiens.. ) afin de vous aider à mettre en place un rapport de force équitable avec la hiérarchie. Et cela porte ses fruits. N'oublions pas que le fonctionnement actuel de l'éducation nationale, c'est l'idée d'occuper tout le temps les personnels (le numérique pendant le confinement a accentué le phénomène). Ce n'est pas un effet secondaire, mais bien une organisation voulue. Le travail est sans fin, voire infaisable, avec des injonctions incompréhensibles et contradictoires.

Plus que jamais il est essentiel de travailler et d'agir, ensemble, collectivement, avec le SNES-FSU, pour la défense de notre métier.

*Laurence Sergeant*

## Psy EN

Le 18 juin, des élues PsyEN et des représentantes du SNES et du SNUipp ont rencontré en audience le recteur Muller. Outre le rappel du contexte général de mépris de la profession (baisse spectaculaire du recrutement aux concours, attaque de l'ensemble des psychologues par le gouvernement...) les revendications portaient sur 4 points prioritaires :

Que soient organisées institutionnellement, conformément aux textes réglementaires, des rencontres régulières au local entre psychologues EDA (1<sup>er</sup> degré) et EDO (2<sup>d</sup> degré) et entre les PsyEN EDA, très isolés dans leur pratique quotidienne.

Que soit mis en place dès la rentrée, en lien avec le Conseil académique de la formation continue, un groupe de travail réunissant à l'échelle académique des PsyEN EDA et EDO, pour enfin proposer une formation continue à la mesure de leurs besoins concertés.

Que l'alerte sur les difficultés matérielles considérables

dans presque tous les CIO de l'académie, soit enfin entendue par le rectorat ! Matériels obsolètes ou inadaptés (téléphones, ordinateurs, imprimantes...), connexions défectueuses ou autres, c'est le fonctionnement de ces services publics qui est empêché au quotidien !

Que cesse le « grappillage » des moyens en PsyEN dans les CIO au profit de nouvelles missions particulières postées au rectorat, au détriment des missions statutaires du « terrain ». A la rentrée 2020 : - 2,4 ETP ! (Sur 150 au total, ça compte !)

L'enquête faite par les élues PsyEN du SNES, à laquelle ont répondu **tous les CIO**, donnera lieu à une synthèse qui sera transmise au recteur et postée sur le site du S3.

Le recteur nous a écoutées. Nous a-t-il réellement entendues ? C'est à voir ! Mais nous resterons vigilantes, collées au réel du métier et nous ne lâcherons rien !

*Catherine Bas*

## LA VIE DU SNES-FSU

### Retour sur le congrès National

Dans le contexte sanitaire que nous vivons, le Congrès national s'est tenu en distanciel du 17 au 21 mai, avant un Congrès national en présentiel à Montpellier en 2022.

Deux thèmes ont été travaillés : « Un système éducatif pour lutter contre les inégalités et démocratiser » et « La syndicalisation ». Il était nécessaire de tenir les instances à cette période afin de procéder au renouvellement des mandats de militants quittant leur fonction, notamment le départ de notre secrétaire générale Frédérique Rolet.

L'inévitable sentiment de frustration dû aux conditions matérielles a été néanmoins relativisé par la limitation des thèmes, la concision des formules à adopter et bien sûr par la perspective du Congrès de Montpellier l'année prochaine.

Les débats, autour de nombreux amendements, et bravant les difficultés techniques d'une visio réunissant plusieurs centaines de militants en délégations académiques, ont été très nourris et parfois vifs, dans le cadre d'échanges démocratiques de différentes tendances. Les commissions ont ainsi permis des discussions pointues jusque fort tard le soir.

Les votes ont pu être effectués à distance avec un support permettant à chaque congressiste de voter en fonction des mandats travaillés et votés en congrès académique.

La plupart des amendements rédigés au Congrès académique d'Amiens en avril ont été intégrés, souvent très proches des propositions de nombreux autres S3.

Le choix de la formule efficace de la « démission » de J.-M. Blanquer, votée au Congrès d'Amiens, n'a pas recueilli, après de nombreux débats, la majorité des voix, mais à peu d'écart près, et le texte adopté est donc « Pour le SNES-FSU, un changement de politique éducative s'impose, nécessairement menée par un autre interlocuteur. » (Texte Action, +5)

Notre Congrès académique avait permis de mettre en commun de nombreuses réflexions sur les enjeux de l'action syndicale. Et l'année 2022, avec le Congrès FSU puis le Congrès du SNES-FSU, donnera l'occasion de nouveaux échanges constructifs.

*Le secrétariat académique*

## Résultats des élections académiques et départementales

La Commission Administrative Académique du SNES-FSU (CAA) s'est réunie le 15 juin 2021 à Amiens. Elle a validé les résultats des élections internes et a installé pour les 3 ans à venir les 50 élu-es de cette instance (25 titulaires et 25 suppléants).

Avec 84,2 % des suffrages pour Unité et Action (UA) et 15,8% pour École Émancipée (EE), la tendance UA obtient 21 sièges de titulaires et EE obtient 4 sièges.

Cette nouvelle CAA a voté à l'unanimité, pour le nouveau secrétariat académique. Cette équipe de 9 militant-es assure le rôle exécutif du SNES-FSU dans l'académie jusqu'en juin 2023.

Vous trouverez ci-dessous la liste des membres du nouveau secrétariat académique.

Le secrétariat académique remercie les militant-es des établissements qui ont organisé le vote et les syndiqué-es actifs et retraités qui ont participé au scrutin, contribuant ainsi à la vie démocratique du syndicat.

Nouveau co-secrétariat académique : Coralie Tery, Laurence Sergeant, Aurélie Strobbe et Emmanuel Rousseau

Secteur Emploi / Stagiaires : Aurélie Strobbe et Anaïs Flament

Secteur TZR : Aurélie Strobbe

Secteur Santé : Michèle Chevallier et Sandrine Clément

Secteur Psy-EN : Catherine Bas

Secteur CPE : Laurence Sergeant

Secteur Professeurs Documentalistes : Eléonore Baudelet

Secrétariat administratif : Eric Leduc

*Aurélie Strobbe*

## DANS LE DÉPARTEMENT - OISE

Les cas de souffrance au travail se sont multipliés dans les établissements. Le SNES 60, au regard des informations recueillies, des appels à l'aide et des interventions sur le terrain, a constaté des tensions extrêmes et des formes de harcèlement moral dont la responsabilité incombe clairement à des chefs d'établissements dont les pratiques ne peuvent être excusées par les difficultés de la crise sanitaire : réduction des réalités vécues par les collègues à la seule obéissance au chef (en dépit non seulement du bon sens, mais aussi des réglementations), irrespect des droits (arrêts maladie, congés de maternité, ASA, vie privée, temps de travail, prérogatives...), irrespect moral (menaces, vexations, absence de dialogue), mépris de l'expertise des personnels. Si le Ministère veut de l'autonomie, du pilotage maison, de la doctrine managériale, alors il faut que les « chefs » soient plus rigoureux

sement tenus responsables de leurs choix de gestion et de leur relationnel : ce n'est pas du tout ce que ressent la majeure partie des personnels. Et ce n'est pas demander là une chose incongrue, puisqu'il y a aussi des exemples de vraie gestion concertée et respectueuse : le mérite d'un chef d'établissement n'est pas seulement d'appliquer des réformes.

Ce ne sont pas les RH de proximité, dont les résultats d'expérimentation sont édifiants sur ce point, qui peuvent améliorer de telles situations de crise. Aussi, l'action collective des personnels est-elle tout à fait indispensable. Et le SNES aura toujours le souci d'accompagner et de soutenir les collègues.

*Olivier TOMASZCZYK*

## Lycées Édouard Branly et Louis Thuillier : Une direction unique qui ne satisfait personne !

Depuis la rentrée 2014, une seule proviseure assurait la direction de trois lycées ! Nommée sur le lycée Louis Thuillier, elle était également placée à la tête du LGT et du LP Édouard Branly, soient deux établissements distincts supplémentaires.

Une seule cheffe d'établissement pour plus de 1100 élèves et plus de 600 étudiants à Thuillier, plus de 870 élèves pour les LP et LGT Branly sans compter les STS ! Une seule cheffe pour plus de 300 personnels ! Une seule cheffe pour gérer plus de 4700 heures/semaine de DGH pour les 3 établissements ! **Bref ! Une mission pour Superwoman !**

Cette situation, complètement atypique, a entraîné de nombreux dysfonctionnements. Au quotidien, il est difficile quand on est élève ou personnel au lycée ou LP Branly de rencontrer la proviseure.

Les instances de Branly, quand elles se réunissent sont pas ou peu présidées par la Proviseure. Les affaires courantes (surtout dans un contexte de crise sanitaire !) peuvent prendre du retard du fait de l'absence de la direction...

**Chacun des trois établissements a besoin d'exister pleinement et pour cela, il faut une direction propre**, présente sur le terrain pour accompagner au mieux le flux d'élèves croissant, les équipes, les structures déjà importantes de chacun d'eux (ex : 24 classes de Prépa s'ajoutent aux 34 classes du lycée Thuillier), les vies scolaires déjà en mal de personnels (-1 CPE par rapport aux effectifs à Thuillier et -1 CPE au LP Branly).

La proviseure de Thuillier partant pour l'académie de Lille à la rentrée prochaine, il semblait évident que le rectorat revienne sur cette situation.

**Eh bien, non ! Un seul proviseur est nommé pour septembre 2021 !** Ce choix déraisonnable ne satisfait personne ! Et les équipes se bougent ! Une audience avec le rectorat portée par plus de 80 collègues de Branly a eu lieu le 31 mai, la question a été portée en CHSCTA le 26 avril et au CTA le 8 juin par le SNES et la FSU, deux réunions d'informations syndicales uni-

taires communes ont eu lieu à notre initiative, une troisième est en préparation, un courrier porté par les équipes de Thuillier a été envoyé au recteur...

L'organisation de l'espace « Cité scolaire Amiens-sud » a toujours fait l'objet de nombreux projets (de mutualisation) et de débats. A tel point que le recteur d'académie a demandé une mission d'inspection générale (IG) au ministre, inspection qui se déroulera du 14 au 18 juin sur les 5 établissements (Thuillier + les 2 Branly + les 2 Gand).

Gageons qu' au cours des entretiens avec les IG, les collègues de toutes les catégories continueront de s'exprimer individuellement et collectivement sur cette anomalie. **En tout cas, ils et elles pourront compter sur le soutien logistique et organisationnel du SNES et de la FSU pour les aider à construire le rapport de force nécessaire à l'obtention d'une direction propre pour chacun des établissements !**

**Avis présenté par la FSU et adopté au CHSCTA du 26 avril 2021 :**

« Compte tenu des difficultés de fonctionnement rencontrées et des conséquences impactant les conditions de travail des personnels concerné.es, les membres du CHSCTA vous demandent, Monsieur le recteur, de mettre fin à la situation d'intérim pesant sur le poste de direction des LT et LP Branly d'Amiens, intérim assuré depuis plusieurs années par la cheffe d'établissement du lycée Louis Thuillier d'Amiens.

Un.e personnel de direction doit pouvoir être affecté.e sur les LT et LP Branly d'Amiens pour la rentrée prochaine. »

*Le secrétariat départemental du SNES80*

## Examens, alerte aux convocations incohérentes...

Très rapidement, quelques mois après le début de l'année scolaire, tout a montré que cette année scolaire ne serait pas normale, dans un contexte sanitaire toujours très compliqué. Dès le mois de décembre, le SNES-FSU a alerté sur la nécessité d'anticiper la question des examens, de préparer différentes hypothèses afin de ne pas revivre les épisodes de l'année précédente.

Et bien nous y sommes, le mois de juin est arrivé et avec lui, les examens. Les collègues ne cessent de nous alerter quant aux conditions de passation des futures épreuves. Les enseignants d'Hirson, ou de Saint-Quentin, le Nord du département, sont convoqués à Château-Thierry l'extrême sud de l'Aisne. Et inversement, Château-Thierry se retrouve à Hirson. Une autre collègue s'est vue désignée, dans le cadre du Grand Oral, comme jury à Soissons. C'est une collègue à mobilité réduite, en fauteuil !! À quoi pense le rectorat en opérant de la sorte ? Eux aussi doivent être pressurés copieusement pour commettre de telles erreurs.

Heureusement lorsque les collègues ont le courage de contacter le service qui a édité la convocation, il est possible qu'ils soient de jury dans un périmètre plus raisonnable. Mais les aberrations sont là et l'on ne ménage pas non plus les collègues sortant de mi-temps thérapeutique par exemple.

Alors si nous résumons, le « grand oral » ce sont : des convocations pour être jury, sans oublier les disciplines pivot, les suppléants pour toute la période, les rotations des candidats entre les jurys et ce, pendant une semaine complète. Mais le « grand oral » ce seront aussi les jurys de rattrapage, d'attribution du baccalauréat, les commissions d'harmonisation, dont on ignore tout ou presque. Mais rassurez-vous, le ministère a tout prévu : avec le parcours national magistère d'autoformation des professeurs, quelle belle mascarade !!!

Mais dans notre beau département cette année pour le DNB, à la Capelle nous avons une nouveauté parmi les membres du jury désigné par la Cheffe d'établissement : une animatrice d'une association travaillant avec le collège bien sûr (devoirs faits) a été nommée membre du jury pour la soutenance du DNB. Ainsi les enseignants de l'établissement qui étaient disponibles, ont été remplacés par une personne extérieure à l'établissement.

Les enseignants, les parents, ont beaucoup de mal à comprendre cette décision. Le recteur, la Division des examens et concours, ont été interpellés à ce sujet. Suite au prochain épisode. On n'arrête pas le progrès... et la souffrance au travail des personnels.

*Laurence Sergeant*

### **Des militants s'en vont. D'autres arrivent... Bienvenue à eux !**

Mais surtout nous voulions saluer le départ d'une militante de choix : Jessica Campain. Elle nous quitte pour suivre une nouvelle voie. Son investissement sans limite, son aide au SNES-FSU départemental de l'Aisne et au SNES-FSU Académique ont été remarquables tout au long de ces 15 dernières années. Nombre de collègues ont pu bénéficier de ses conseils judicieux et ont vu très souvent leurs situations professionnelles et personnelles s'améliorer. Merci à toi, Jess et bonne chance.

### **Bonnes vacances !!!!**

Après cette année, ô combien complexe, tous les militants vous souhaitent de très bonnes vacances. Reposez-vous bien !

Durant les vacances scolaires les militants du SNES-FSU restent à votre disposition et sont présents par mail pour aider tous les collègues (TZR, stagiaires, non titulaires,...).

**Nous resterons disponibles durant les vacances d'été, en sachant que nous répondrons à vos messages sous un délai d'environ 3 jours. Les militants du SNES ont aussi besoin de profiter d'un peu de repos et de soleil.**

**Section  
Académique**  
25 rue Riolan  
80000 Amiens

Tél. : 03 22 71 67 90

Courriel :

s3ami@snes.edu

Site : www.amiens.snes.edu